La FOrce en action UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Dispensé de timbrage
AVIGNON CTC
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Trimestriel n° 33
Octobre 2018

déposé le 25.10.2018

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN

« Le temps de l'indignation est désormais dépassé. Celui de la révolte organisée doit prendre le relais. »

Claude JENET

Editorial - Laure Lambertin

NON MONSIEUR LE PRESIDENT, LES RETRAITES NE SE PLAIGNENT PAS !

ILS DEFENDENT LEURS DROITS !

Ils défendent leurs droits à la santé et à une vie digne haut et fort dans la rue par la manifestation, mais tout aussi fortement en se syndiquant. Ils défendent pour eux et pour tous les futurs retraités la Sécurité Sociale conquise par les générations précédentes, construite par le travail et le salaire différé qui lui était consacré. Notre Sécurité Sociale attaquée depuis plusieurs années est aujourd'hui dangereusement remise en cause. Je livre à votre réflexion des extraits de l'intervention de FO devant la commission des comptes de la Sécurité Sociale : « ***Ce gouvernement accélère une fragilisation sans précédent de la Sécu … A travers une prétendue politique de l'emploi – désormais rebaptisée « en faveur des actifs »,*** ***la Sécu devient la caisse de l'Etat et non celle des assrés.*** ***FO … dénonçait il y a un an … une bien mauvaise pratique : la non-compensation des dispositifs d'exonération.***
… le PFLSS* organise une nouvelle solidarité imposée, celle de la Sécu envers les caisses de l'Etat et les marges des entreprises. Les travailleurs, à l'inverse des entreprises, ne bénéficieront pas à long terme de cette prétendue « augmentation du pouvoir d'achat », FO l'avait dénoncée … et les statistiques commencent à lui donner raison … il (le pouvoir d'achat) risque fort de diminuer, au moment même où la France est championne de distribution de dividendes ! Là se situe la politique «sociale » du gouvernement : une prétendue augmentation du pouvoir d'achat des actifs, de fait en contrepartie d'une diminution de leur salaire différé, et en parallèle … une politique de distribution de revenus aux entreprises et aux actionnaires, notamment pas des exonérations de cotisations non compensées. … Notre ligne de conduite, a été, est et restera toujours au service de la Solidarité, et en faveur de la construction de la défense de droits collectifs. »

Et à l'adresse des Ministres présents le représentant FO ajoutait « ***Allez-vous achever la privatisation du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source … et le fusionner avec la CSG ? et … passer au modèle « Beveridgien** » version « nouveau monde », en transformant la Sécurité Sociale en une mission de services aux publics, une ligne budgétaire pouvant servir indifféremment dette de l'Etat et capitaux privés ?*** »

Pour l'UDR-FO 84 la mobilisation sous ses différentes formes est indispensable pour, à la place qui est celle des retraités actifs que nous sommes, s'opposer au rouleau compresseur mis en marche pour détruire tous les acquis sociaux.

Avignon le 16.10.2018

* PFLSS = Plan de Financement de la Sécurité Sociale
** Beveridgien = système organisant l'unité de gestion étatique de l'ensemble de la protection sociale
Financement basé sur l'impôt

DÉCONSTITUTIONNALISER LA SÉCU

UNE FAUTE HISTORIQUE

Changer un mot, un seul. Et c'est notre plus bel ouvrage collectif qui pourrait s'effondrer, la Sécurité sociale.

La commission des lois de l'Assemblée nationale a voté un amendement de la majorité présidentielle pour changer l'appellation de « **Sécurité sociale** » en « **protection sociale** » dans la Constitution. Aux motifs que les problèmes d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, que la prise en charge de la dépendance nécessite cette modification, que les « dépenses sociales » ne doivent plus être là « pour sécuriser des parcours de vie mais pour protéger des risques de l'existence ».

Tous ces arguments sont injustifiés. Nul besoin de modification constitutionnelle pour mettre en place un risque « Dépendance », c'est tout à fait possible à législation inchangée.

Les problèmes d'hier, dans le fond, sont les mêmes qu'aujourd'hui : ce sont les risques économiques, que ce soit en raison d'une maladie, de charges familiales, de la retraite, du chômage, etc. C'est le risque de perdre son revenu ou de devoir faire face à une surcharge de dépenses. C'est ce que la Sécurité sociale a organisé : la prise en charge collective de ces risques et qui a fait émerger la notion de risque social.

Ainsi, le gouvernement veut asseoir la mainmise de l'appareil d'Etat sur non seulement la Sécurité sociale mais aussi sur toutes ses dimensions connexes (assurance chômage, retraites complémentaires, hôpitaux publics : ce qui est derrière ce vocable de « protection sociale », en plus de la seule Sécurité sociale) afin de construire son « nouveau monde social », qu'il qualifie aujourd'hui d'universalisation des droits, mais qui de facto transformera la Sécurité sociale en une assistance publique aux plus démunis, sur l'ensemble des risques sociaux, devenus sociétaux : maladie, chômage, retraite, etc. Et il y aura avec cela le renforcement de tout le contrôle à outrance sur les bénéficiaires ! Alors place sera faite aux assurances privées pour « protéger » uniquement ceux qui en auront les moyens…

Force Ouvrière condamne et s'oppose à cette modification imposée, sans concertation, si lourde de sens et de conséquences. Il s'agit à nouveau de promouvoir une « déprotection » de tous, au bénéfice de quelques-uns. Un pays en ruine a su créer « la Sécurité sociale », un concept unique au monde, socialement et solidairement exceptionnel, d'une rare modernité. Une France riche peut et doit faire croître cette Sécurité sociale. Cette transformation serait une faute historique, ce serait constitutionnaliser la mort de la Sécu !

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

COUP DE PROJECTEUR SUR MICHEL GIL

Le Conseil d'Administration de l'UDR-FO de Vaucluse a décidé de mettre à l'honneur deux camarades : Michel GIL et Louis MACHERET. Notre Présidente Laure LAMBERTIN leur a remis la médaille FORCE OUVRIERE.

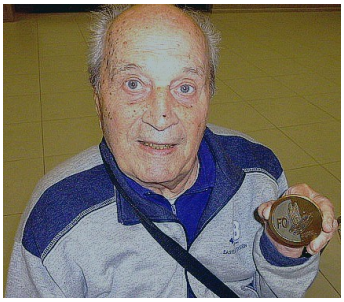

A 14 ans, notre Camarade Michel GIL arrête sa scolarité pour aider ses parents exploitants agricoles à Sorgues.
En 1951, il part pour l'armée et revient à la vie civile 15 mois plus tard pour retourner aux travaux de la ferme jusqu'en 1958, année où il entre comme OS à la Société Générale pour installer les caténaires de la SNCF à AVIGNON. Il y gravit rapidement les échelons pour devenir OHQ. Il entre alors à la Société Parisienne d'électricité où il reste 8 années.
Le 18 janvier 1966 il épouse Joséphine, à 9h30 à la mairie d'Avignon, après dix années de vie commune.
En 1968, lassé des nombreux déplacements il quitte la CPIE pour entrer à la STAM société de transports qui deviendra la TCRA. Il y reste jusqu'à sa retraite qu'il prend le 1er janvier 1993.
En 1970, il prend sa 1ère carte syndicale.

Rapidement il devient un militant actif : délégué du personnel, délégué syndical à la TCRA, secrétaire général des syndicats de transports FO d'Avignon, délégué national à la fédération FO des transports, membre de la commission exécutive de l'UD-FO de Vaucluse.
Durant 23 ans, il siège au conseil des Prud'hommes. Président du Conseil des Prud'hommes en 1985 et Vice-Président en 1986.
Il participe à la création de :

- l'AFOC en Vaucluse dont il devient trésorier
- L'UDR-FO de Vaucluse dont il assume pendant plusieurs années la Présidence avant d'en devenir Président d'honneur.

Michel GIL, comme Louis MACHERET, est un fidèle et dévoué militant FORCE OUVRIERE. Homme intègre, honnête, désintéressé, courtois, toujours prêt à rendre service, il est de ceux qui donnent une image positive du militant.

A LA DECOUVERTE DE

Les moules au thym selon Robert

Robert nous invite à découvrir sa recette de moules au thym

1 kg500 de moules(2litres de moules)
Thym émiette (1 cuillère à soupe)
Huile d'olive 60g
Poivre moulu (1/2 cuillère a soupe)

****

1) La veille, préparez la marinade suivante :
Dans un bol, mettez l'huile d'olive, le thym, le poivre, mélangez et faîtes légèrement tiédir, laissez mariner toute la nuit (12h)
2) Faites ouvrir vos moules sur le feu
3) Filtrez vos moules et conservez une coquille avec la moule
4) Ajoutez la marinade d'huile, thym , poivre à vos moules
5) Faites légèrement tiédir et servez à l'apéro

CE SYSTÈME DE SANTÉ QUI MALTRAITE

Lourd constat que nous transmet la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Bien qu'envié dans le monde entier, notre système de santé produit de la maltraitance à l'égard des patients, des aidants et des personnels soignants. La réduction des dépenses de santé coûte cher, affirme la Commission, qui émet trente-deux recommandations pour agir contre cette maltraitance subie par les populations les plus fragiles et les groupes les plus discriminés.

Un système de santé qui peut faire obstacle au droit fondamental aux soins : le titre 1 de l'avis la CNCDH annonce d'emblée la couleur. Et elle est très sombre. Mais pas question pour la Commission d'opposer patients, soignants et aidants. Ici tout le monde souffre, et la maltraitance subie par les personnels soignants ruisselle à grandes eaux sur les patients et les aidants. La violence est systémique, institutionnelle, et concerne tous les secteurs du soin : Ehpad, hôpital, médecine libérale et même la CPAM où l'insuffisance d'agents d'accueil ne permet pas un accompagnement adapté aux personnes comprenant difficilement la langue française ou le langage administratif.

En cause, l'organisation productiviste du système de santé et la prise de pas des impératifs de rentabilité au détriment de la qualité de travail des soignants.

En cause, l'organisation productiviste du système de santé et la prise de pas des impératifs de rentabilité au détriment de la qualité de travail des soignants. Conséquences : paroles et attitudes maladroites, déplacées voire discriminatoires ; non-respect des droits des patients, notamment de l'obligation de recueillir un consentement libre et éclairé avant tout acte médical ; coût trop élevé et indisponibilité des traitements ; et, dans les cas les plus graves, traitements inhumains ou dégradants ; refus de soins sans réorientation, notamment pour les populations les plus pauvres ou les plus discriminées (séropositifs, handicapés, homosexuels, femmes voilées).

Femmes handicapées ou en surpoids découragées

Parmi les nombreux exemples cités dans le document : des soignants qui découragent des femmes handicapées ou des femmes en surpoids, qui souhaitent avoir un enfant, en leur affirmant qu'elles seront victimes de fausses couches, d'infections urinaires à répétition ou qu'un recours à des césariennes sera nécessaire. Ainsi, la péridurale ou la césarienne sont par exemple fortement conseillées, parfois afin de répondre à des problèmes d'organisation de service et des naissances planifiées pour les mêmes raisons. Des femmes en surpoids sont parfois même incitées à avorter.

Le tableau s'assombrit un peu plus lorsque l'on pousse la porte des hôpitaux psychiatriques. La CNCDH cite notamment l'usage abusif de contentions et d'isolement prolongé, sans pouvoir ni se laver ni se changer ni avoir accès à des vêtements propres. Certains patients sont laissés en pyjamas d'autres sont maintenus attachés des jours entiers.

Les renoncements au soin augmentent considérablement

Si la violence ressentie par les patients mène parfois au renoncement aux soins, elle peut aussi engendrer de l'agressivité, prévient la Commission, qui fait état d'une augmentation considérable des renoncements aux soins. 39 % des personnes interrogées ont affirmé avoir des difficultés à payer des actes médicaux mal remboursés par la sécurité sociale. Parmi les raisons de ce renoncement : la peur de l'endettement et des poursuites par le Trésor public des personnes qui ont une dette hospitalière, y compris celles disposant de très faibles revenus.

Personnels soignants épuisés

Côtés personnel soignant la situation n'est guère plus enviable : 100 % d'entre eux ressentent un épuisement, qu'il soit moral (22 %), physique (13 %), ou pire, des deux (64 %). 47 % d'entre eux font ou ont déjà fait l'expérience d'un burn out. Dans certaines régions le nombre d'appels de soignants visant à obtenir un accompagnement a été multiplié par treize entre 2010 et 2017.

Parmi les multiples causes de cet épuisement : le non-respect des repos de sécurité prévus dans la réglementation du travail. Avec le risque d'entraîner une mauvaise prise en charge du patient, des maltraitances ou des erreurs médicales. Une situation susceptible également de mettre les soignants en danger par des moments de perte d'attention pendant ou après le travail.

PATIENTS ET SOIGNANTS

Saturation des Urgences

La Commission déplore la vision productiviste qui fait rage dans le système de santé et qui a des incidences directes sur l'accueil et le soin : par la pression qu'elle fait porter aux soignants, elle cause des désorganisations dans les services avec la multiplication d'arrêts maladie ou un important turn-over qui affectent la qualité des soins. D'autre part, elle justifie une rationalisation des actes de façon à les rendre les plus rentables possibles, au détriment des besoins humains.

Mais cette structuration, combinée au vieillissement de la population, aux déserts médicaux, aux services parfois coûteux de la médecine de ville, à la réduction de nombre de consultations hospitalières et à la fermeture de lits, conduit à une saturation des urgences.

cette structuration, combinée au vieillissement de la population, aux déserts médicaux, aux services parfois coûteux de la médecine de ville, à la réduction de nombre de consultations hospitalières et à la fermeture de lits, conduit à une saturation des urgences.

En dix ans, 100 000 lits ont disparu des hôpitaux tandis que le nombre de patients se présentant aux urgences est passé de 10 millions à 20 millions par an. Quant aux centres d'appel des Samu, leur configuration était prévue pour 1 à 2 millions d'appels alors qu'ils en reçoivent aujourd'hui 30 millions. Selon Samu-Urgences de France, la surcharge des services d'urgences observées en février-mars 2018, qui a conduit des dizaines de milliers de patients à dormir sur des brancards, serait responsable d'une augmentation de la mortalité de 9 % pour tous les patients, et de 30 % pour les patients les plus graves.

L'Ondam et la tarification à l'activité montrés du doigt

La réduction des dépenses de santé coûte cher, affirme la CNCDH. En cause : l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) voté chaque année dans le cadre de la loi de Finance de la Sécurité sociale. Cet objectif de dépense, qui ne doit pas être dépassé, est sous-évalué mais pour le respecter il faut chaque année trouver quelques milliards d'euros à économiser, notamment dans le budget des hôpitaux, où de nombreux postes sont supprimés entrainant une dégradation des conditions de travail.

trente-deux recommandations, ce n'est pas trop pour repenser un système de santé qui garantisse les droits et réintroduit de la « bientraitance » tout en luttant contre le renoncement aux soins.

Un phénomène aggravé par la tarification à l'activité (T2A) mise en œuvre à partir de 2004-2005 en médecine, chirurgie et obstétrique. Son principal défaut est de financer les dépenses à partir d'un coût pré-défini. Or la réalité du coût peut énormément varier selon les antécédents médicaux du patient, son âge, sa situation sociale. Le principal effet pervers pour l'hospitalisé (et pour les équipes soignantes qui subiront la pression managériale si la norme n'est pas respectée) est que ce système encourage les gestionnaires de chaque établissement à éviter d'accueillir ce que certains appellent les patates chaudes ou de s'en débarrasser très vite.

Face à ce constat alarmant, trente-deux recommandations, ce n'est pas trop pour repenser un système de santé qui garantisse les droits et réintroduit de la « bientraitance » tout en luttant contre le renoncement aux soins. Conditions *sine qua non*, prévient la Commission : sortir de la logique économique en adaptant les budgets aux besoins de santé de la population et en améliorant les conditions de travail des soignants.

UN VÉRITABLE HOLD-UP

La mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus, sera effective à compter du 1er janvier 2019. à partir de cette date, les retraités, comme les salariés, seront soumis au PAS sur leurs revenus.

Le suspense du feuilleton de l'été « Le prélèvement à la source capotera-t-il ou verra-t-il le jour en 2019 ? » a mis en évidence tous les sujets d'inquiétude et de crispation de ce projet.

Dans un communiqué du 5 septembre, la Confédération générale du travail Force Ouvrière a rappelé son opposition constante à cette réforme qui n'apportera jamais au contribuable le surcroît de lisibilité et de simplification tant mis en avant. Au contraire, elle va s'accompagner de plus de complexités, d'inégalités, de rendements de l'impôt plus faibles et de coûts supplémentaires pour l'administration fiscale. Pour FO, cette obstination dans l'erreur ne répond qu'à un seul objectif : rendre possible à terme, du fait d'un collecteur unique, la fusion entre CSG, cotisations et impôt sur le revenu, de façon à pouvoir supprimer tout financement dédié à la Sécurité sociale. Dès 2019, la baisse de pouvoir d'achat induite par cette réforme servira de justification à de nouvelles suppressions de cotisations (d'où par exemple l'annonce de désocialisation des heures supplémentaires dès septembre 2019). Outre une impasse pour l'impôt, c'est un grand PAS en arrière pour la Sécu.

Après bien des atermoiements et tergiversations, le gouvernement a finalement donné son feu vert. Et pour répondre aux vives oppositions qui se sont exprimées il a, en même temps, pris la précaution d'annoncer des mesures d'aménagements sans lesquelles près de 8 millions de ménages bénéficiaires de crédits d'impôt ou d'abattements sur leur impôt sur le revenu auraient très injustement été **contraints** d'avancer de l'argent à l'état (cf. encadré ci-dessous). Pour l'UCR-FO, ce crédit de trésorerie envers les contribuables concernés, revêt surtout un fort accent d'accroche électorale à l'approche des élections européennes !

2018 ne sera pas une année blanche pour les retraités

En revanche, dans toute sa communication sur le PAS, le gouvernement a complètement passé sous silence, pour ne dire intentionnellement escamoté, le sort qui sera réservé aux 16 millions de retraites servies par le régime général de Sécurité sociale au titre du mois de décembre 2018 qui seront payées début janvier 2019 et subiront le prélèvement à la source.

En effet, pour les retraites du privé, le prélèvement à la source commencera dès 2018, sur les retraites du régime général dues au titre du mois de décembre prochain.

16 millions de retraites servies par le régime général de Sécurité sociale au titre du mois de décembre 2018 qui seront payées début janvier 2019 et subiront le prélèvement à la source.

L'UCR-FO a vivement dénoncé cet habile tour de passe-passe qui va permettre de faire main basse, par avance, sur une dizaine de milliards pris dans les poches des retraités pour alimenter les caisses de l'état (cf. communiqué : Non au hold-up sur les retraites !).

Un véritable hold-up sur les retraites,

mais quelles belles étrennes pour le budget de l'état !

RETRAITE PAR POINTS, TRAVAIL SANS FIN

En cette rentrée, où le gouvernement s'est à nouveau attaqué aux retraités, Force Ouvrière a rappelé au Premier ministre comme au Haut-commissaire être dans l'attente d'éléments concrets quant aux effets de la contre-réforme en cours, en lieu et place des généralités qui aujourd'hui tiennent lieu de concertation.

La retraite par points est symptomatique de la double logique d'individualisation et de responsabilisation : c'est prétendument permettre à chacun d'être libre de fixer son départ en fonction du nombre de points en sa possession. D'aucuns ignorent que cette liberté de choix n'en est pas une pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir une carrière linéaire et qui devront, s'ils le peuvent, continuer à travailler pour prétendre à une retraite un tant soit peu décente. Où est alors l'égalité mise en avant comme objectif de la réforme ? Une égalité illusoire servant de prétexte à la disparition des spécificités des différents régimes existants, dont Force Ouvrière continue à exiger la préservation ainsi que le maintien du code des pensions civiles et militaires.

Surtout, il s'agit d'une réforme qui ne fera qu'accentuer encore un peu plus les inégalités subies tout au long de la vie professionnelle. Parce qu'elle prend en compte chaque minute travaillée ou non, la retraite par points est par nature plus pénalisante pour les bas salaires comme pour les carrières hachurées, faites notamment de périodes d'inactivité ou de temps partiel subi : un système où les femmes sont les premières victimes. Inéluctablement, le « chacun son choix » devient le « chacun pour soi », faisant voler en éclats la solidarité intergénérationnelle qui structure notre modèle actuel. Plus besoin de solidarité donc, l'État pouvant se contenter d'une couverture minimale, financée par l'impôt, dont nul doute qu'elle sera réduite à peau de chagrin. La retraite par points est la porte ouverte à la capitalisation et à un système à deux vitesses, entre ceux – les plus modestes, majoritaires – qui tenteront de faire avec le minimum, et les autres qui pourront se constituer une épargne individuelle auprès des assureurs privés.

Nous ne sommes pas dupes de ce qui se passe : décaler la sortie du projet de loi à l'été 2019 et ne plus évoquer la retraite par points mais la retraite universelle ne constitue pas un recul de la part du gouvernement. Il s'agit uniquement de ne pas avoir à officialiser les effets destructeurs concrets de la réforme et de procéder en deux temps : supprimer les régimes selon un nivellement en dessus des racines de façon, ensuite, à transformer ce régime universel en points.

Sur cette stratégie, point de doute,
sur cette réforme, point d'acceptation.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

LE COIN DE NOS LECTEURS

L'UIAFP FO a édité une brochure de 12 pages sur les retraites signée Christian Grolier (Secrétaire général FGF-FO) et Yves Kottelat (Secrétaire général FSPS-FO). Cette brochure tombe bien car l'actualité malheureusement remet les retraites sur le devant de la scène. Malheureusement car le gouvernement a l'intention de raser tous les régimes existants pour … pour quoi au fait ?

La brochure revient sur l'histoire des retraites des fonctionnaires, les acquis arrachés par les luttes. Elle donne des chiffres concrets : nombres de cotisants, de pensionnés, montant des cotisations perçues, des prestations versées , etc. C'est bien d'informer et de commencer à décrire ces institutions qui organisent et gèrent cette avancée de civilisation qu'est la reconnaissance du droit à la retraite. Les gouvernements et les patrons veulent que cela nous apparaisse comme une jungle de textes et règlements aussi infranchissable que la forêt vierge. Ils disent vous n'y comprenez rien, laissez nous faire, on s'en occupe et acceptez les sacrifices « indispensables » qu'on vous demande.

La brochure insiste sur les régimes qui concernent les trois fonctions publiques. On rêve d'un petit livre qui, en décrivant le fonctionnement de ces institutions de retraite en France, de manière aussi simple et aussi claire que possible, montrerait aux salariés le caractère historique, rare et précieux de ces systèmes fondés sur la répartition. Cela rendrait plus difficile aux serviteurs du patronat le saccage de ces lumineuses créations de la classe ouvrière.

Exemple d'informations tirées de cette brochure :

« IRCANTEC est la retraite complémentaire publique, obligatoire. Elle fonctionne selon le régime de la répartition. Elle est un régime par points :

Montant annuel brut de la retraite = total des points acquis x valeur du point ircantec (voir plus loin)

La brochure indique : *3,26 milliards d'euros de cotisations encaissées en 2016 et 2,83 milliards d'euros de retraites versées en 2016 »*

Ce qui signifie que **pour 1 euros cotisé, il y a 0,86 euro versé aux retraités.**

« RAFP (Régime additionnel de la fonction publique), créé en 2003 par la loi Fillon, il est le seul régime obligatoire français qui soit un fond de pension :

La brochure indique : *chaque année près de 1,75 milliards d'euros de cotisations sont encaissés et 268 millions de prestations versées »*

Ce qui signifie que **pour 1 euro cotisé il y a 0,15 euros versé aux retraités.** *« avec, depuis 2005, 28,9 milliards d'euros d'actifs en valeur boursière »* (autant espérer garder ses grands crus en vidant les bouteilles dans une carrière de sable).

Deux remarques et une mise en garde.

1ère remarque : même les pires moteurs thermiques pourtant bridés par le principe de Carnot ont un meilleur rendement que le fond de pension RAFP créé par M. Fillon. Toutes les sangsues de tous les marais du monde ne sont pas aussi assoiffées que cette initiative capitaliste.

2ème remarque : L'IRCANTEC a un rendement bien meilleur. Mais l'IRCANTEC est un régime par point c'est à dire qu'il ne garantit le rendement et le montant des retraites que tant que les responsables qui calculent le point veulent (ils diront peuvent) maintenir le montant des pensions de retraite. Qu'une guerre ou que les exigences de l'OTAN, du Medef ou de la BCE rendent le budget de l'état exsangue, et il suffirait d'introduire un coefficient réducteur dans le calcul du point pour que les retraités financent le renflouement. Bien sûr, il serait affirmé qu'il n'a qu'un but, celui de défendre la sécurité et la liberté des citoyens retraités.

Mise en garde : Ne pas confondre avec la propagande Macron. Pour justifier sa nouvelle contre-réforme, Macron dit : « *Chaque euro cotisé pour la retraite contribuera également au versement de la pension du retraité quelle que soit sa profession ou son secteur d'activité. La pension ne variera qu'en fonction du nombre d'euros versés »*. Un tel programme ne garantit en rien que les retraites seront suffisantes pour vivre dignement. Chaque euro versé peut rapporter autant que les autres, mais s'ils ne rapportent chacun qu'une poignée de centimes, les retraites seront pillées et les retraités seront privés de leur droits et affamés.

La brochure se termine par une liste de revendications précises et capables de faire l'unité des salariés citons par exemple : *« maintien du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du FSPOEIE »* qui sont les régimes de retraite des fonctionnaires. Elle se conclut par ces deux paragraphes :

« FO, fidèle à sa pratique réformiste et à son histoire, entend porter ces revendications comme base « de négociation.

« FO ne confond pas cette volonté de négociation des régimes de retraites existants avec la « concertation que le gouvernement ouvre sur la question. »

C'est une très bonne chose que ces responsables aient écrit cela dans cette brochure là. Il reste deux questions qui, j'en suis sûr sont l'objet de réflexions dans la confédération :

Où et comment allons nous porter ces revendications comme base de négociation ?

Comment faire pour empêcher le gouvernement de s'appuyer sur les concertations qu'il a encore l'intention de tenir pour faire passer ses contre-réformes ?

Yves C.